

# **COMMUNE DE SAINT ALPINIEN**

Réunion du conseil municipal du 30 juin 2017

**DATE DE CONVOCATION: Le 27 juin 2017**

**Présents:** MME CHABANT E – MM RICHIN – VERONNET – MMES BILLEGA – LHUISSIER – M. ALLOCHON – MME CHABANT A – M PERREAUT – RONDIER.

**Secrétaire:** MME LHUISSIER Noémie.

La séance débute à 20 heures sous la Présidence de Madame CHABANT Évelyne, Maire.

## **ORDRE DU JOUR:**

### **Approbation du compte rendu de la séance du 23 juin 2017:**

Le compte rendu de la dernière séance n'ayant pas été distribué , il sera soumis à l'approbation du conseil municipal lors de la prochaine séance.

### **Attribution de compensation Communauté de Communes Creuse Grand Sud:**

Madame le Maire expose au Conseil municipal que suite à diverses réunions, Jean-Luc LEGER, Président de la Communauté de communes, a demandé aux Maires de bien vouloir mettre ou remettre à l'ordre du jour des conseils municipaux la proposition de la détermination des attributions de compensation à compter du 1er janvier 2017 approuvée par la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées) du 1er mars 2017 et validée par le conseil communautaire du 16 mars 2017.

Elle rappelle que le conseil avait déjà délibéré favorablement sur ce point lors de sa réunion du 14 avril dernier mais que depuis cette date, certaines communes ayant fait part de leur désaccord,, elle propose d'en débattre à nouveau.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité, réitère son avis que toutes les communes, malgré un contexte déjà difficile dû aux baisses des dotations de l'État, doivent être solidaires, afin que la Communauté de communes Creuse Grand Sud puisse conserver et assurer les compétences qui lui ont été transférées et dont les habitants de l'intercommunalité bénéficient. Il adopte **pour l'année 2017** le montant des attributions de compensation tel que révisé, soit **3 579,19€** pour Saint-Alpinien , **sous réserve qu'une majorité significative des communes** fasse le même effort afin d'éviter une augmentation importante de la fiscalité pour ses concitoyens. Il demande

également de délibérer à nouveau pour l'année 2018 en cas de non participation de toutes les communes cette année.

### **Rythmes scolaires rentrée 2017:**

Suite à l'avis favorable du Conseil d'École et des familles, et à l'issue d'une réflexion menée conjointement en premier lieu avec les communes du RPI puis avec l'ensemble des communes de la communauté de communes Creuse Grand Sud qui détient la compétence Temps d'Activités Périscolaires, Madame le Maire propose le retour à une semaine scolaire de quatre jours dès la rentrée de septembre 2017.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, approuve l'organisation sur 4 jours des rythmes scolaires ainsi que la suppression des temps d'activités périscolaires actuellement proposés aux familles.

### **Création d'un poste d'agent de maîtrise - 35 heures:**

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'agent communal actuellement adjoint technique principal de 2ème classe a été inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise par voie de promotion interne par décision de la Commission administrative paritaire du Centre de gestion de la Creuse. Afin de le nommer, elle propose de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide la création de ce poste à compter du 1er septembre 2017.

**Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h30**